

SEANCE DU 27 MARS 2025

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil vingt-cinq, le
20.03.2025

JEUDI 27 MARS 2025 à 20H00

DATE D'AFFICHAGE
28.03.2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Pascale BAY :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 25

Secrétaire de séance ETAIENTS PRESENTS :
Mmes. BAY, Balsa, FELIX, TRULLARD, BALLANSAT, DESPORTES, FONTERET,
GONZALEZ, MALLARD, NOYERIE
Mme Karine MALLARD M.M. CHALANDON, DARGES, DEBIESSE, LAGRANGE, BADOIL, MARQUIER, OBRECHT,
PONT, RAVIER, RICHARD, SCHNEIDER, SZOSTEK

ETAIENT EXCUSES

Mme Chrystel DEBARD

Mme Marie GOETZMANN ayant donné procuration à Mme Karine MALLARD

Mme Valérie JOUSSE ayant donné procuration à Mme Valérie FONTERET

Mr Cyril MANIN

Mr Guillaume RENAULT ayant donné procuration à Mme Pascale BAY

Madame Karine MALLARD est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 30 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Les Membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

DOSSIER 25/14

OBJET : COMPTE DE GESTION 2024 DE LA COMMUNE

Les Membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARENT à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DOSSIER 25/15

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA COMMUNE

Après présentation par Madame le Maire, les Membres du Conseil Municipal présidé par Monsieur Yves CHALANDON, à l'unanimité :

- APPROUVENT, en l'absence de Madame le Maire, le Compte Administratif de l'exercice 2024, qui fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 1 522 784,85 € et un excédent d'investissement de 405 764,88 €.

DOSSIER 25/16

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT

DOSSIER 25/17

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

Sur proposition de Madame le Maire, les Membres du Conseil Municipal, à la majorité avec 21 voix pour et 4 abstentions :

- APPROUVENT le Budget Primitif 2025 conforme au débat d'orientation budgétaire :

- Qui s'équilibre en section d'investissement à 3 220 578,00 €
 - S'équilibre à 4 363 706,73 € en section de fonctionnement.
-

DOSSIER 25/18**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025**

Sur présentation de Madame le Maire, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTENT les taux d'imposition 2025 ci-après, nécessaires à l'équilibre du Budget 2025, conformes à ceux de 2024 :
 - foncier bâti : 29,89%
 - foncier non bâti : 39,76%
 - habitation : 10,52% (résidences secondaires)

DOSSIER 25/19**OBJET : MISE EN PLACE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS**

Madame le Maire, présente aux membres du conseil municipal le fait qu'afin de pouvoir réaliser tous les travaux d'investissements prévus, il convient de mettre en place des Autorisations de Programmes(AP) avec des Crédits de Paiements(CP) qui vont permettre de payer la réalisation de ces programmes tels que joints et conformément aux inscriptions budgétaires :

Liste des AP	Montant Global des AP	Montant Antérieur des CP	CP 2025
Rénovation et Isolation Ecole Primaire	1 793 969	1 316 969	477 000
Extension Centre Technique	528 000	448 000	80 000
Acquisitions Immobilières	359 600	309 600	50 000
Travaux Bâtiments 2025	97 000	0	97 000
Environnement 2025	37 800	0	37 800
Acquisition Matériel Scolaire 2025	9 700	0	9 700
Sport 2025	100 000	0	100 000
Culture 2025	36 800	0	36 800
Info.Com 2025	7 500	0	7 500
Matériel de Voirie 2025	5 000	0	5 000
Signalisation 2025	10 000	0	10 000
Liste des AP	Montant Global des AP	Montant Antérieur des CP	CP 2025
Voirie 2025	35 000	0	35 000
Acquisition Matériels Divers 2025	10 500	0	10 000
Vidéoprotection	48 000	33 000	15 000
Travaux Imprévus	100 047	0	100 047

Aussi après délibération, sur proposition de Madame le Maire, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVENT les présentes autorisations de programme et crédits de paiement pour la réalisation des investissements de l'année 2025 ;
- APPROUVENT les montants des autorisations de programme constituant la limite supérieure des dépenses afférentes à ces opérations ;
- DISENT que les crédits ouverts annuellement pour cette opération et non consommés dans l'année seront reportés sur le budget de l'année suivante ;
- DISENT que les dépenses en résultant seront financées sur les crédits inscrits au budget investissement des années 2025 et suivantes ;
- AUTORISENT Madame le maire à signer tous les actes se rapportant à ces autorisations de programmes et crédits de paiement.

DOSSIER DOSSIER 25/20

OBJET : AMENDES DE POLICE

Monsieur Jean-Pierre DEBIESSE rappelle que la Commune souhaite sécuriser un certain nombre de carrefours qui débouchent sur la route de Lozanne axe principal de la Commune qui permet l'accès aux écoles et au Collège.

Il présente pour 2025 le projet d'aménagement de ces carrefours afin d'assurer la sécurité des habitants et notamment des personnes handicapées et de permettre une meilleure visibilité des piétons par les véhicules. Il convient de créer des aménagements de voirie et notamment la mise en place d'élargissement de trottoirs et des améliorations de visibilité pour ces carrefours. Ce projet permettra en outre de faire ralentir les véhicules qui passent sur cette route souvent à assez grande vitesse, et de mieux sécuriser les piétons qui y déambulent notamment les enfants qui se rendent à l'école et au Collège par la Route de Lozanne

La dépense totale est estimée à 26 000,00 €/HT pour l'ensemble des aménagements de voirie.

Il indique que cette opération est donc susceptible d'être subventionnée au titre des Amendes de Police 2025.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- ACCEPTENT le projet d'aménagement des carrefours tel que présenté pour un montant de 26 000,00 €/H euros,
- SOLLICITENT une subvention au titre des Amendes de Police 2025,
- DISENT que le complément de la dépense est inscrit au BP 2025.

DOSSIER 25/21

OBJET : SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE – RHONE ALPES

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le Conseil Régional Auvergne - Rhône Alpes propose d'aider les communes de la Région grâce à un dispositif permettant le financement de projets dans le cadre de plusieurs politiques régionales.

Il convient donc de présenter le projet de la Commune pour l'intégrer à ce partenariat régional.

Les projets suivants peuvent être proposés :

- Des travaux mise en place de nouvelles caméras de Vidéo protection, pour un montant estimatif de 25 000,00 euros hors taxes.

Aussi, après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTENT que Madame le Maire présente ce projet au Conseil Régional Auvergne - Rhône Alpes Intervention Régionale dans le cadre de son domaine de compétence.
- AUTORISENT Madame le Maire à signer le partenariat régional sur la base de ce projet et tous documents y afférents.

DOSSIER 25/22

OBJET : PARTENARIAT 2025 AVEC LE DEPARTEMENT DU RHONE POUR LES APPELS A PROJETS

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le partenariat nous liant au Conseil Départemental du Rhône prenant fin à la fin de l'année 2024, il convient de présenter les projets futurs au Conseil Départemental afin de mettre en place le nouveau partenariat appelé appel à projets des collectivités 2025 sur la même base que les précédents.

Les projets sont les suivants :

- Des travaux de poursuite du programme de rénovation de l'école primaire, deuxième tranche pour un montant estimatif de 470 000,00 euros hors taxes.

- Ainsi que la participation de la Commune à l'appel à projet culturel du Département pour les spectacles de la Commune.

Aussi, après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTENT que Madame le Maire présente ces projets futurs au Conseil Départemental en vue de la réalisation d'un partenariat sur la base des projets ci-dessus,
- AUTORISENT Madame le Maire à signer les appels à projets sur la base des projets présentés et tous documents y afférents.

DOSSIER 25/23

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE VEILLE ET DE STRATEGIE FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHONE-ALPES (EPORA) ET LA COMMUNE DE CHAZAY D'AZERGUES

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par sa délibération en date du 26 septembre 2024 le Conseil avait accepté la signature de la Convention de Veille et de Stratégie Foncière sur le territoire de la Commune de Chazay d'Azergues avec l'EPORA. Or il convient maintenant d'intégrer, par avenant, l'État comme cosignataire de cette convention le temps de la carence SRU afin qu'il puisse également profiter de l'intervention de l'EPORA pour agir sur la Commune dans le but d'y favoriser le logement social.

Sur proposition de Madame le Maire, les Membres du Conseil Municipal, à la majorité avec 24 voix pour et 1 voix contre :

- ACCEPTENT la mise en place de l'avenant n°1 à la Convention de Veille et de Stratégie Foncière sur le territoire de la Commune de Chazay d'Azergues ;
- AUTORISENT Madame le Maire à signer ledit avenant et toutes les pièces en découlant ;

DOSSIER 25/24

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX – PRET DE BARRIERES

Sur proposition de Madame le Maire et après débats, les Membres du Conseil Municipal par 17 voix pour, 2 contre et 6 abstentions

- FIXENT les tarifs ci-après applicables au 01/04/2025 :

Prêts de Barrières (selon les mêmes conditions que les tables et les bancs)

Particulier : 5,00 € la Barrière
Caution de 150 €

INFORMATIONS

Madame le Maire rappelle l'agenda des prochaines manifestations.
Monsieur DEBIESSE fait le point sur les travaux en cours.

La séance est levée à 21h30.